



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

**Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED :  
maintenant !**

**Tou·tes en grève pour les droits des AESH et des AED le 13 juin !  
Rassemblement devant le rectorat de Lyon à midi**

Suite aux fortes mobilisations de ces dernières années, le ministère a consenti à la CDIisation des AEd en septembre 2022 et à la CDIisation au 1<sup>er</sup> septembre 2023 des AESH qui cumulent trois ans d'ancienneté. Après une lutte qui s'est étalée sur plusieurs années, et malgré des retards de versement, les AEd et les AESH qui exercent en éducation prioritaire perçoivent désormais la prime REP/REP+. Néanmoins ces mesures restent très insuffisantes au regard des conditions salariales, d'emploi et de travail des AEd et des AESH.

Les organisations syndicales ont, à plusieurs reprises, alerté le Ministre Pap Ndiaye sur la situation de grande pauvreté dans laquelle sont plongé·es des milliers d'AESH et d'AED dans ce contexte de forte inflation. La grille salariale des AESH, instaurée par décret en août 2021, est devenue totalement obsolète en moins d'un an. Les trois premiers échelons (9 ans de service) correspondent désormais à une rémunération au SMIC. Ce tassement de la grille supprime l'évolution et la reconnaissance de l'expérience professionnelle pour les AESH. C'est inacceptable ! Pour les AED, la création d'une **progression salariale** est encore à conquérir !

Le gouvernement a engagé en septembre 2022 une grande concertation autour de l'école inclusive sans inviter les personnels AESH qui contribuent pourtant pleinement à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'école ne peut être vraiment inclusive tant que les AESH qui la mettent en œuvre sont privé·es d'un vrai statut de la Fonction publique, d'un vrai salaire et de conditions de travail dignes.

Les AED restent soumis·es à des pressions de la part des chef·fes d'établissement pour les renouvellements de contrats en cette fin d'année. Nous demandons l'application des textes avec des contrats renouvelables 3 ans, un recrutement par le rectorat, et la création d'un **cadre d'emploi** protecteur au sein de l'Éducation Nationale permettant aux AED de sortir de la précarité. Nous réclamons également que l'emploi du temps et la durée de travail des AED, dont un pourcentage important sont étudiant·es, leur

permettent de concilier travail, études et formations.

L'annonce par la CNH de la création d'un nouvel emploi regroupant les AESH et les AED (ARE - Accompagnant·e à la Réussite Éducative) est une nouvelle étape dans le mépris :

Ce projet traduit clairement la volonté du gouvernement de nier la spécificité du métier d'AESH au détriment de l'inclusion des élèves en situation de handicap. S'il venait à être appliqué, il impacterait aussi fortement les AED et les vies scolaires. C'est inadmissible et la mesure envisagée doit être abandonnée.

Pour dire non à la précarité qui touche l'ensemble des AESH et des AED, nos organisations syndicales appellent tous les personnels à se mettre massivement en grève le **13 juin** et à se réunir devant le rectorat de Lyon à midi pour gagner un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et **des conditions de travail dignes pour les AED.**

**Nous revendiquons :**

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
  - l'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
  - la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h ;
  - l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
  - la garantie d'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
  - le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.
- 
- L'application des textes avec le recrutement des AED sur des contrats de 3 ans par le rectorat ;
  - Un véritable cadre d'emploi protecteur au sein de l'Éducation Nationale pour les AED
  - Un cadre d'emploi au sein de l'Éducation Nationale d'AED compatible avec la poursuite d'études ou de formations

**Nous appelons tous les personnels de l'Éducation nationale à participer au rassemblement pour soutenir ces revendications. Nous appelons tous les personnels de l'Éducation nationale à participer au rassemblement pour soutenir ces revendications.**